



FAIRE DE LA DONNÉE L'INNOVATION DE DEMAIN



La démarche d'occupation du sol en Grand Est

Marie Christine Schott – Région Grand Est

François Mathonnet – DREAL Grand Est

Mardi 15 octobre 2024

Une préoccupation de longue date



Enjeu de connaissance et de suivi de la consommation des espaces en appui à :

- la sobriété foncière,
- la préservation des ressources
- l'adaptation au changement climatique

Un projet ambitieux

- De disposer d'un référentiel commun et partagé
- Répondant prioritairement aux besoins des acteurs du territoire du Grand Est

Fondé sur l'expérience alsacienne

- Où de nombreuses bases de données OCS avaient coexisté pour répondre à des objectifs variés, établissant des chiffres différents
- Mettant en évidence la nécessité de disposer d'un référentiel homogène et commun
- Ces travaux sont engagés dès les années 2000

Un référentiel co-construit depuis 2016

Fort de ces constats et des enjeux d'usage, l'Etat et la Région se sont mobilisés avec les acteurs du territoire selon une démarche :



De co-construction avec un panel exhaustif d'acteurs

Agglomérations, Agences d'urbanisme, Office de la biodiversité, Chambres d'agriculture, SCOTs, Départements, Région, DRAAF, DREAL, DDT...

Pour répondre prioritairement aux besoins d'usage locaux

- foncier (habitat, infrastructures, act. économiques)
- environnement (perméabilité, TVB, morphologie, fragmentation des espaces)
- risques climatiques (inondations...)

En favorisant l'appropriation par tous avec une méthodologie stable et solide, pérenne et sécurisée

Pour que « **tout le monde regarde avec les mêmes lunettes** »

Un référentiel ambitieux en réponse aux besoins et en appui aux politiques publiques



Ainsi :

- ✓ L'OCS Grand Est est pré-existante au projet national
- ✓ **Sa précision géographique et sa richesse thématique sont en adéquation avec les besoins des acteurs du terrain**
- ✓ Son modèle technique est **en conformité avec le modèle national**
- ✓ **Son mode de construction** organisationnel au sein d'un groupe projet **permet d'être agile**
- ✓ **La qualité** de sa production est basée sur un **processus de contrôles qualité successifs et sur la contribution active de partenaires du territoire**
- ✓ **Les retours d'expérience des usagers sont pris en compte**
=> Puissance d'adaptabilité et d'adaptation

Un projet avec plusieurs entrées de lecture



Composé d'un socle d'informations avec une qualification fine et détaillée

- ✓ Sur lequel sont opérées les adaptations et les évolutions (ex des emprises militaires)
- ✓ Ce socle est plutôt adapté aux techniciens, géomaticiens, datascientists qui veulent aller très loin dans l'analyse spatiale

Et d'une déclinaison en réponse aux réglementations de la loi Climat et Résilience

- ✓ La mesure des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (ENAF)
- ✓ La mesure de l'artificialisation
- **Elle garantit la continuité méthodologique sans rupture avant et après 2031**
- Elle constitue l'enrichissement apporté sur les 3 millésimes (2010 – 2019 – 2021/22)

FOCUS sur le cadre réglementaire

Enrichissement en réponse au

Décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols

« Art. R. 2231-1. – Le **rapport relatif à l'artificialisation des sols** prévu à l'article L. 2231-1 présente, pour les années civiles sur lesquelles il porte et au moins tous les trois ans, les indicateurs et données suivants :

1° la consommation des ENAF...

2° le solde entre les surfaces artificialisées et désartificialisées...

3° les surfaces dont les sols ont été rendus désimperméables...

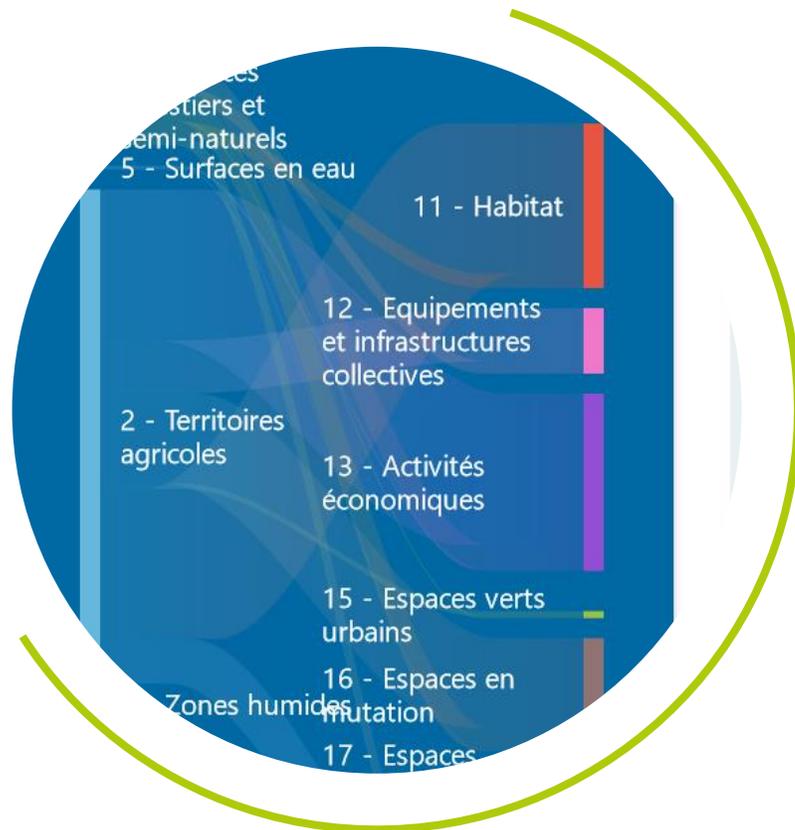
4° l'évaluation du respect des objectifs de réduction de la consommation des ENAF

...

« Pour établir ce rapport, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale compétents disposent gratuitement des données produites par l'observatoire de l'artificialisation mentionné à l'article R. 101-2 du code de l'urbanisme.

Ils peuvent également utiliser les données de dispositifs d'observation développés et mis en oeuvre localement, en particulier ceux mentionnés au III de l'article L. 302-1 du code de la construction et de l'habitation et s'appuyer sur les analyses réalisées dans le cadre de l'évaluation du schéma de cohérence territoriale mentionnée à l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme et de celle du plan local d'urbanisme mentionnée à l'article L. 153-27 du même code. »

Un projet complexe mais des services accessibles aux non spécialistes



Une attention particulière pour permettre une appropriation à la portée de tous

Grâce à un bouquet de services

- Co-construits avec les usagers
- Selon un parcours usager qui se veut le plus clair possible
- Avec un effort de vulgarisation

Proposant :

- Des chiffres clés accessibles à tous
- Des produits à valeur ajoutée (portraits, ...)
- Des guides utilisateurs pour un usage à bon escient
- Des outils d'exploration dynamiques à la portée de tous

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Joignez-nous : contact@datagrandest.fr



The logo for DATA GRAND EST features a stylized 'C' composed of three concentric white arcs on the left. To its right, the word 'DATA' is written in a large, bold, white sans-serif font, with a dot over the 'A'. Below 'DATA', the words 'GRAND EST' are written in a smaller, bold, white sans-serif font.

DATA GRAND EST



DATAGRANDEST.FR

